

Approbation des conventions pour la période du 4/05/2020 au 12/06/2020.

Conseil d'administration du 6 juillet 2020

Délibération 2020/07/CA-054

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les conventions signées dans la période du 4 mai 2020 au 12 juin 2020.

Toulouse, le 6 juillet 2020

Le Président,



JM
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0